

PORTRAIT SOCIAL

Caf de la Gironde

Novembre 2022

50 %
personnes
couvertes*

356 100
allocataires
Fin 2021

En Gironde, 800 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 50 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 30 % à 55 % selon les établissements publics de coopération intercommunale.

Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes seules sans enfant (49 % contre 46 % au niveau national).

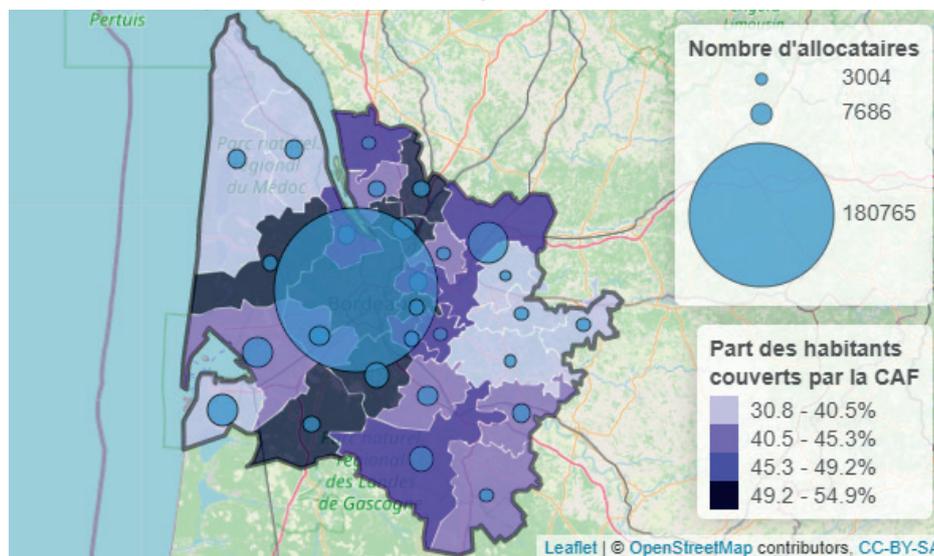
34 700 étudiants bénéficient d'une aide, soit 10 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

Un peu moins du tiers des foyers allocataires (105 000) vit sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 € par mois et par unité de consommation. Dans ces foyers précaires vivent 85 000 enfants.

*Personnes couvertes : la part des habitants qui sont inclus dans les dossiers des allocataires.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



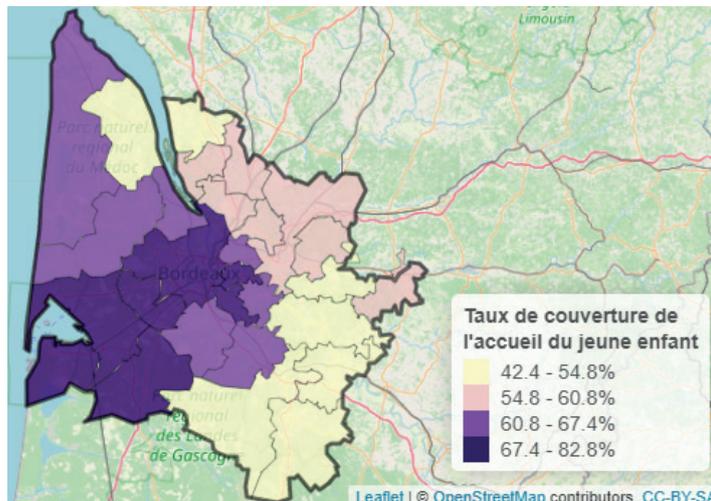
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



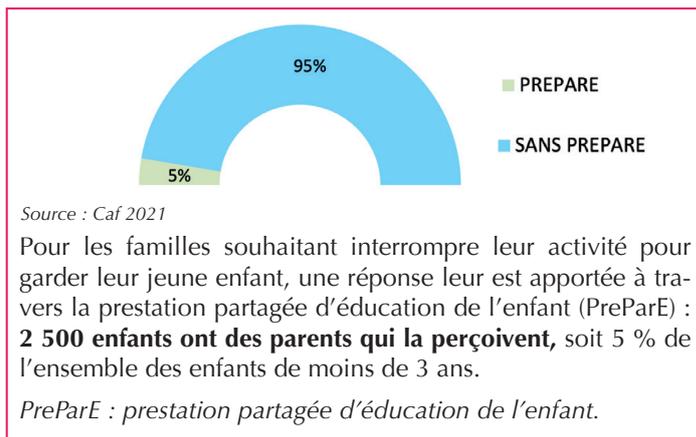
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

La Caf de la Gironde soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2020, 34 800 places sont disponibles pour les familles. La Gironde, avec 66 places offertes pour 100 enfants, couvre mieux les besoins que la moyenne nationale (59 %).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 20 800 places, soit 60 % de l'ensemble des places offertes (54 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE

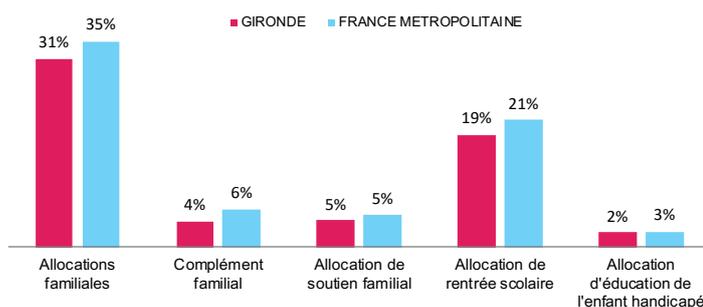


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

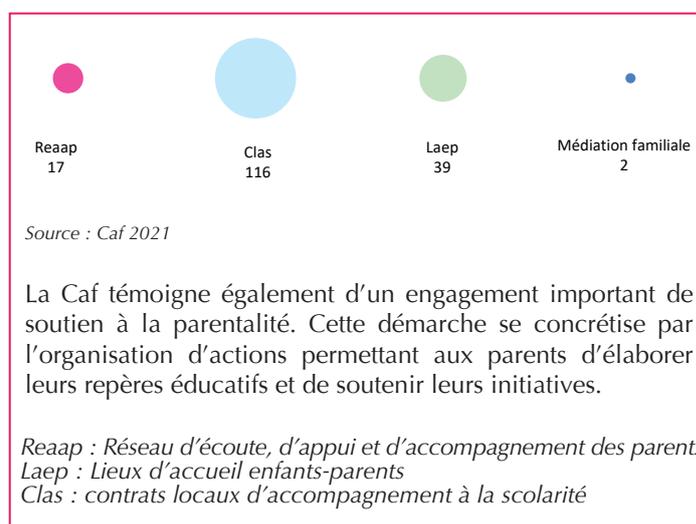
La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 31 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 4 % obtiennent un complément familial,
- 19 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

- 5 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2021

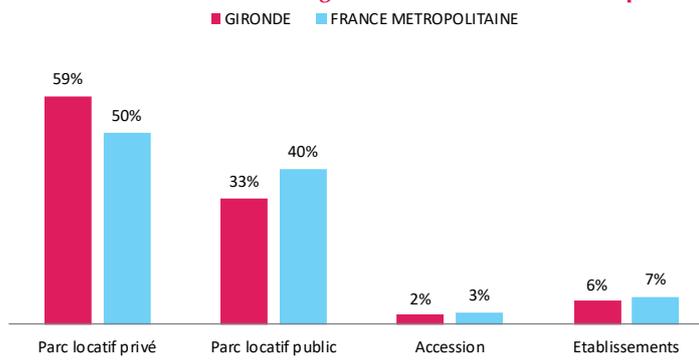


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



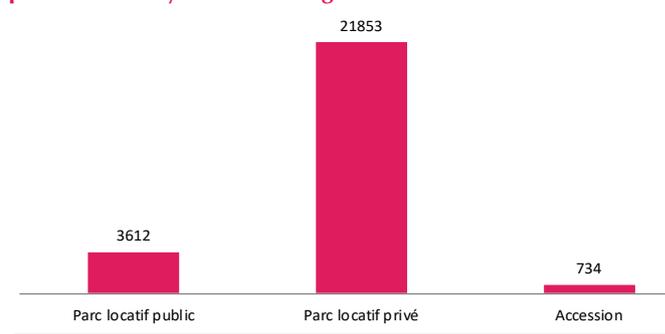
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, 154 300 foyers girondins reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 265 200 personnes, soit 17 % de la population totale du département. La Gironde se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (33 % en Gironde, 40 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, près de 26 200 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

En Gironde, 24 % des allocataires résidant dans le parc privé dépensent plus de 40 % de leurs revenus pour se loger contre 7 % dans le parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

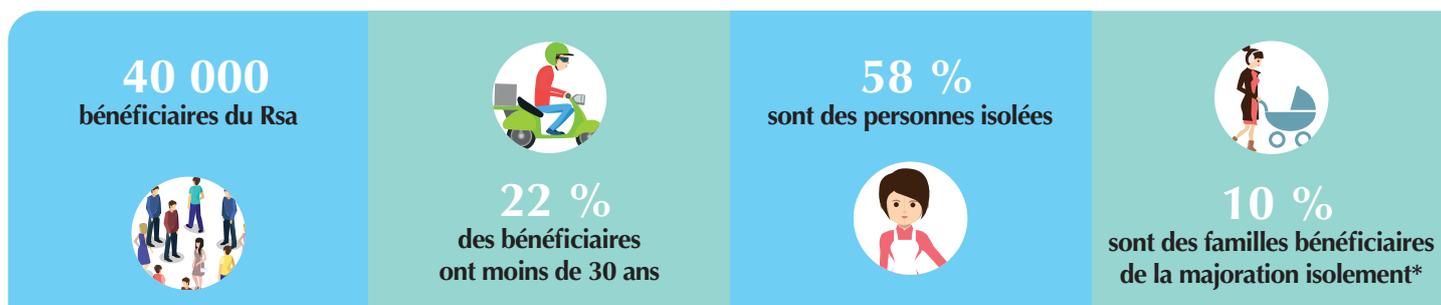


La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- Du revenu de solidarité active (Rsa) à 40 000 allocataires.
- De la prime d'activité à 115 100 allocataires. Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 10 800 foyers.

- De l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à 28 300 bénéficiaires. 61 % d'entre eux perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

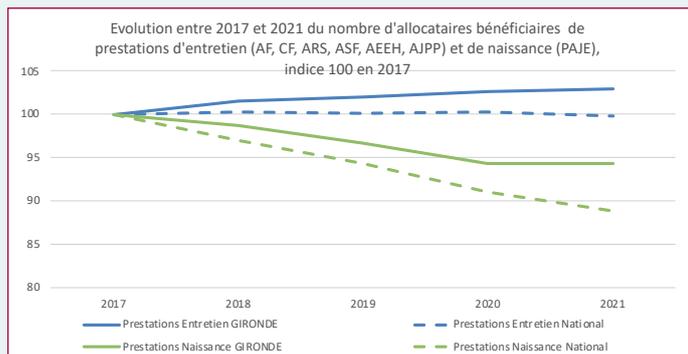


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années, ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

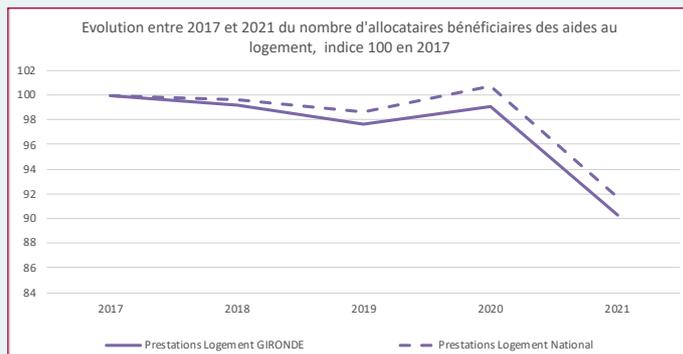
Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



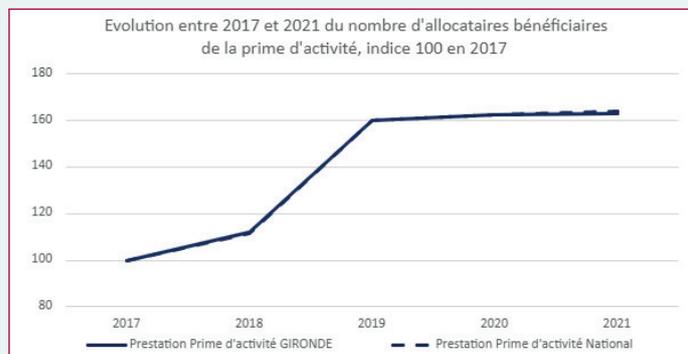
La baisse tendancielle de la prestation « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

LOGEMENT



Au niveau national comme au niveau local, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

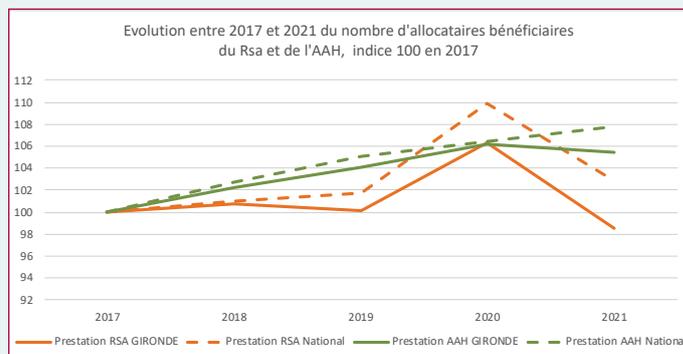
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³.

Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴. L'année 2021 montre un retour au niveau antérieur à la crise.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80 %⁵.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-ssentiel n°210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.

⁵ DREES, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2021, pp 201-207.